



**CHARTRE D'UTILISATION DE L'INTERNET,  
DES RESEAUX ET DES SERVICES MULTIMEDIAS  
AU LYCEE MARITIME ET AQUACOLE DE LA ROCHELLE PAR LES ELEVES**

**GENERALITES :**

- **L'outil informatique (ordinateurs, imprimantes, appareils photo numériques, graveurs, scanners, logiciels, Internet) est utilisé dans le lycée uniquement dans un but éducatif et pédagogique.**
- Tous les élèves bénéficient d'un accès aux ressources et services multimédias après avoir accepté cette charte.
- Le Lycée prépare les élèves, les conseille, les aide dans leur utilisation des ces services.
- Le Lycée peut, pour des raisons techniques ou juridiques, être amené, à analyser et contrôler l'utilisation des services.

**Règles d'utilisation du matériel informatique :**

**L'élève s'engage :**

- **A respecter, à ne pas dégrader le matériel informatique mis à sa disposition** et à ne pas perturber volontairement le fonctionnement des ordinateurs en modifiant leur configuration ou en installant de nouveaux programmes sans autorisation.
- A ne pas imprimer de gros documents et à ne pas stocker de gros fichiers.

**Respect de la loi :**

**L'élève s'engage :**

- **A ne pas enregistrer, visionner ou diffuser des documents à caractère raciste, violent, pornographique ou injurieux.**
- A ne pas copier ou échanger de la musique, des vidéos, des logiciels, des jeux ou toute autre œuvre depuis les ordinateurs de l'école.
- A ne pas utiliser les ordinateurs de l'école pour véhiculer des injures, des fausses informations concernant autrui ou des renseignements d'ordre personnel.
- A ne pas diffuser de documents photographiques ou sonores sans l'autorisation préalable de son enseignant.

**Accès au Web :**

- **L'accès au Web n'est utilisé que pour des recherches dans le cadre d'activités pédagogiques.**
- Les élèves ne peuvent faire des recherches qu'en présence d'un adulte responsable à proximité.
- L'école s'efforce de mettre en place un système de filtrage des contenus. Aucun système n'étant parfait, elle ne peut être tenue responsable de la non-validité des documents consultés.
- L'école se réserve la possibilité de contrôler les sites visités par les élèves pour leur éviter d'accéder à des sites illicites ou interdits à un jeune public et pour vérifier que l'utilisation des services reste conforme aux objectifs pédagogiques.

**Messagerie :**

**L'élève s'engage :**

- A n'utiliser la messagerie électronique et notamment les listes d'adresses, que pour un objectif pédagogique et éducatif.
- A ne pas s'appropriier les mots de passe d'un autre utilisateur.

**Sanctions :**

Le non respect des règles établies par la charte pourra donner lieu à une limitation ou à une suppression de l'accès aux services ou éventuellement à d'autres sanctions prévues dans le règlement intérieur pour les manquements les plus graves aux règles de la charte. Le Directeur de l'établissement peut prendre des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de Lycée et au signalement en justice (amende et emprisonnement...). Les représentants légaux de l'élève en seront informés.

**ACCUSE DE RECEPTION DE LA CHARTRE INFORMATIQUE DU LYCEE MARITIME DE LA ROCHELLE**

Je soussigné(e) (Prénom, NOM et classe de l'élève).....

Déclare avoir pris connaissance de la charte informatique du Lycée Maritime et m'engage à la respecter.

A....., le.....

Signature de l'Elève,

Signature de la Mère,

Signature du Père.

Ou de la représentante légale,

Ou du représentant légal.